



Conseil de sécurité

UN LIBRARY

DEC 18 1979

UN/SA COLLECTION

Distr.
GENERALE

S/13692

14 décembre 1979

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS/ESPAGNOL/
FRANCAIS

LETTRE DATEE DU 28 NOVEMBRE 1979, ADRESSEE PAR LE SECRETAIRE GENERAL AUX GOUVERNEMENTS DE TOUS LES ETATS MEMBRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES OU MEMBRES D'INSTITUTIONS SPECIALISEES ET CONTENANT UN NOUVEL APPEL POUR LE VERSEMENT DE CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES DESTINEES AU FINANCEMENT DE LA FORCE DES NATIONS UNIES CHARGEE DU MAINTIEN DE LA PAIX A CHYPRE

Je vous serais très reconnaissant de bien vouloir porter d'urgence à l'attention de votre gouvernement le nouvel appel que j'adresse à tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies ou membres d'institutions spécialisées afin d'obtenir des contributions volontaires supplémentaires pour la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre.

L'importance de la Force a été maintes fois soulignée par le Conseil de sécurité, qui en a prolongé le stationnement dans l'île à de nombreuses reprises. Dans sa résolution 451 (1979) du 15 juin 1979 1/, le Conseil, prenant note de mon rapport du 31 mai, a décidé de prolonger le stationnement de la Force à Chypre pour une nouvelle période prenant fin le 15 décembre 1979 et m'a demandé de poursuivre ma mission de bons offices. Dans ce rapport, j'avais indiqué au Conseil que la présence de la Force demeurait indispensable et qu'en aidant à maintenir le calme dans l'île, la Force facilitait aussi la recherche d'un règlement pacifique.

Comme je l'ai indiqué à l'Assemblée générale le 8 novembre 1979 (A/34/620), il y a eu net progrès dans la voie d'un règlement pacifique le 19 mai, date à laquelle un accord en dix points a été conclu lors de la réunion de haut niveau tenue sous mes auspices à Nicosie. Toutefois, il s'est révélé difficile de poursuivre sur cette lancée. Les entretiens intercommunautaires, après avoir repris à Nicosie le 15 juin, ont dû être interrompus le 22 juin. Pendant leur suspension, qui se poursuit toujours, mes représentants et moi-même avons entrepris des consultations intensives avec toutes les parties concernées afin de résoudre les difficultés qui étaient apparues lors des entretiens. J'espère maintenant être à même de faire reprendre ces entretiens d'ici à la fin de janvier 1980. Il va de soi que le maintien d'un climat de paix dans l'île, qui est la tâche de la Force, est indispensable si l'on veut que ce processus ait une chance raisonnable de succès.

Toutefois, il me faut souligner les difficultés auxquelles je me heurte pour maintenir la Force des Nations Unies à Chypre, du fait du déficit persistant du budget de la Force. L'Opération des Nations Unies à Chypre est financée en partie par les gouvernements qui fournissent des contingents et en partie par les

gouvernements qui versent des contributions volontaires. Or les contributions volontaires reçues se sont toujours révélées très insuffisantes, au point que le déficit total s'élevait au 15 juin 1979 à plus de 62 millions de dollars. En outre, 12,1 millions de dollars, dont 697 996 seulement ont été reçus, sont nécessaires pour couvrir la part des dépenses totales de la Force qui, durant la période de six mois se terminant le 15 décembre 1979, est normalement financée à l'aide de contributions volontaires. Si l'on s'en tient à ce qui a été fait jusqu'à présent, les pays qui fournissent des contingents devraient ainsi prendre à leur charge des dépenses atteignant environ 22,4 millions de dollars, montant qui comprend à la fois certaines dépenses supplémentaires remboursables et les dépenses non remboursables qui sont normalement à leur charge (voir annexe). Les gouvernements intéressés m'ont fait part de la préoccupation croissante et extrêmement vive que leur cause la disproportion des charges financières qu'ils ont à supporter et qui a obligé certains d'entre eux à revoir leurs engagements concernant leur participation à la Force. Je m'inquiète également de ce que la Force ne puisse faire face à tous ses engagements financiers et des conséquences de cette situation sur la poursuite de l'opération de maintien de la paix à Chypre.

Je considère qu'il est indispensable de redresser la grave situation financière dans laquelle se trouve la Force. En vertu des arrangements actuels, le seul moyen de le faire est de réapprovisionner le Compte spécial de la Force grâce à des contributions volontaires. Je demande donc instamment aux gouvernements qui versent des contributions volontaires d'envisager de les augmenter, et à ceux qui n'en versent pas de commencer à le faire. J'espère aussi que les gouvernements qui contribuent régulièrement au Compte de la Force pourront au moins maintenir le niveau de leur contribution. J'en appelle maintenant à la générosité de votre gouvernement pour qu'il verse rapidement une contribution volontaire, afin que la Force puisse s'acquitter de son importante mission.

Le Secrétaire général,

(Signé) Kurt WALDHEIM

Annexe

SITUATION FINANCIERE DE LA FORCE DES NATIONS UNIES CHARGEE DU
MAINTIEN DE LA PAIX A CHYPRE

Depuis 1964, 65 pays ont versé ou annoncé des contributions volontaires pour financer l'opération des Nations Unies à Chypre. On trouvera dans le tableau qui suit une récapitulation des contributions au Compte spécial de la Force depuis les débuts de l'opération, ainsi que l'indication des contributions attendues ou déjà reçues pour la période du 16 décembre 1978 au 15 juin 1979.

Pour fournir des contingents à la Force, les gouvernements puisent dans leurs effectifs d'appelés et dans d'autres ressources, ce qui leur coûte à l'heure actuelle environ 22,4 millions de dollars pour chaque période de six mois. Ces dépenses comprennent : a) les soldes et indemnités versées aux soldats et les dépenses normales de matériel que, en vertu des arrangements actuels, l'Organisation des Nations Unies n'est pas tenue de rembourser aux gouvernements qui fournissent des contingents; il s'agit donc là de dépenses faites pour maintenir la Force qui sont entièrement à la charge desdits gouvernements; b) certaines dépenses supplémentaires et extraordinaires encourues au titre de la Force, dont les pays qui fournissent des contingents pourraient en vertu des arrangements actuels réclamer le remboursement à l'Organisation, mais qu'ils ont accepté de prendre à leur charge, comme contribution supplémentaire à l'opération des Nations Unies à Chypre.

Compte tenu des deux types de dépenses indiqués ci-dessus, le coût réel de l'opération des Nations Unies à Chypre pour la période de six mois expirant le 15 décembre 1979 serait d'environ 34,5 millions de dollars, répartis comme suit :

Millions de dollars

1) a)	Solde et indemnités versées aux contingents et dépenses normales de matériel	
b)	Certaines dépenses supplémentaires et extraordinaires des gouvernements qui fournissent des contingents, financées directement par lesdits gouvernements	22,4
2)	Dépenses directes à la charge de l'Organisation des Nations Unies (y compris les dépenses supplémentaires et extraordinaires des gouvernements qui fournissent des contingents et demandent à être remboursés), financées au moyen de contributions volontaires	12,1
	Dépenses totales	34,5

Il est nécessaire que les gouvernements versent des contributions volontaires pour financer ce dernier type de dépenses, comme il est indiqué dans les prévisions de dépenses qui figurent dans mon rapport du 31 mai 1979 au Conseil de sécurité (S/13369, sect. VI).

Les contributions volontaires reçues des gouvernements n'ont pas été suffisantes pour couvrir ces dépenses. Le déficit accumulé depuis le début de l'opération jusqu'au 15 juin 1979 s'élève maintenant à 62,2 millions de dollars et s'est donc aggravé au cours des six mois qui se sont écoulés depuis ma lettre du 31 mai 1979, où je l'avais chiffré à 53 millions de dollars. Dix versements, d'un montant total de 697 996 dollars ont été faits jusqu'à présent pour financer la part des dépenses relatives au maintien de la Force pendant la période de six mois se terminant le 15 décembre 1979 (soit 12,1 millions de dollars) qui doit être financée par des contributions volontaires.

En raison de ce déficit, les demandes de remboursement de dépenses supplémentaires et extraordinaires présentées à l'Organisation des Nations Unies par les gouvernements qui fournissent des contingents sont en souffrance depuis septembre 1975. Concrètement, cela veut dire que ces gouvernements, comme il est dit plus haut, continuent d'assumer des charges disproportionnées en fournissant des contingents pour cette opération de maintien de la paix des Nations Unies.

RECAPITULATION DES CONTRIBUTIONS AU COMPTE SPECIAL DE LA FORCE
 ANNONCEES OU VERSEES AU 26 NOVEMBRE 1979 POUR LA PERIODE DU
 27 MARS 1964 AU 15 JUIN 1979

(équivalent en dollars E.-U.)

<u>Pays</u>	<u>Trente-cinquième période 16/12/78 au 15/6/79</u>	<u>Montant total des contributions annoncées</u>	<u>Contributions recues</u>
ALLEMAGNE, REPUBLIQUE FEDERALE D'	-	17 500 000	17 500 000
AUSTRALIE	-	2 219 875	2 219 875 a/
AUTRICHE	125 000	2 815 000	2 815 000 a/ b/ h/
BELGIQUE	-	3 060 522	3 060 522
BOTSWANA	-	500	500
CANADA	-	-	- a/
CHYPRE	150 000	2 266 359	2 266 359 h/
COTE D'IVOIRE	-	60 000	60 000
DANEMARK	-	3 645 000	3 645 000 a/ b/
EMIRATS ARABES UNIS	-	10 000	10 000
ETATS-UNIS D'AMERIQUE	-	113 550 000 d/	110 371 177
FINLANDE	-	900 000	900 000 b/
GHANA	-	76 897	76 897
GRECE	400 000	16 150 000	16 150 000
GUYANE	-	11 812	11 812
INDE	5 000	35 000	35 000 h/
IRAN	-	144 500	94 500
IRAQ	-	30 000	30 000
IRLANDE	-	50 000	50 000
ISLANDE	3 000	50 157	50 157 h/
ISRAEL	-	26 500	26 500
ITALIE	200 000	6 181 645	6 147 128
JAMAHI RIYA ARABE LIBYENNE	-	50 000	50 000
JAMAIQUE	960	30 097	30 097 h/
JAPON	150 000	2 590 000	2 590 000 h/
KAMPUCHEA DEMOCRATIQUE	-	600	600 e/
KOWEIT	25 000	90 000	90 000
LIBAN	-	3 194	3 194
LIBERIA	-	13 321	11 821
LUXEMBOURG	5 286	85 425	85 425 h/

/...

<u>Pays</u>	<u>Trente-cinquième période 16/12/78 au 15/6/79</u>	<u>Montant total des contributions annoncées</u>	<u>Contributions reçues</u>
MALAISIE	-	7 500	7 500
MALAWI	-	5 590	5 590
MALTE	-	1 820	1 820
MAROC	-	20 000	20 000
MAURITANIE	-	4 370	4 370
NEPAL	-	800	800
NIGER	-	2 041	2 041
NIGERIA	-	10 800	10 800
NORVEGE	-	5 258 265	5 258 265
NOUVELLE-ZELANDE	-	51 697	51 697
OMAN	-	8 000	8 000
PAKISTAN	-	38 791	38 791
PAYS-BAS	-	2 518 425	2 518 425
PHILIPPINES	250	11 250	11 250 h/
QATAR	-	21 000	21 000
REPUBLIQUE DE COREE	-	16 000	16 000
REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE POPULAIRE LAO	-	1 500	1 500 f/
REPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE	-	7 000	7 000
REPUBLIQUE-UNIE DU CAMEROUN	-	13 567	13 567
ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD	984 062	51 767 020 c/	51 767 020 a/ b/
SENEGAL	-	4 000	-
SIERRA LEONE	-	46 425	46 425
SINGAPOUR	-	7 500	7 500
SOMALIE	-	1 000	1 000
SUEDE	200 000	5 920 000	5 920 000 a/ b/
SUISSE	256 024	4 333 820	4 333 820 h/
THAILANDE	-	2 500	2 500
TOGO	-	1 020	-
TRINITE-ET-TOBAGO	-	2 400	2 400
TURQUIE	-	1 839 253	1 839 253
URUGUAY	-	2 500	2 500
VENEZUELA	2 500	10 500	10 500 h/
VIET NAM	-	4 000	4 000 g/
YUGOSLAVIE	-	40 000	40 000
ZAIRE	-	30 000	30 000
ZAMBIE	-	38 000	28 000
	<u>2 507 082</u>	<u>243 694 758</u>	<u>240 414 898</u>

a/ Pour une période de six mois, les dépenses assumées par les gouvernements qui fournissent des contingents (voir plus haut, annexe, rubrique 1 du tableau) s'établissent approximativement comme suit : Australie, 0,3 million de dollars; Autriche, 1,6 million de dollars; Canada, 6,8 millions de dollars; Danemark, 0,4 million de dollars; Royaume-Uni, 9,8 millions de dollars; Suède, 3,5 millions de dollars.

b/ Contribution déduite ou à déduire des sommes dont le gouvernement a demandé le remboursement au titre des frais d'entretien de son contingent.

c/ Montant maximum annoncé.

d/ Montant maximum annoncé. La contribution effective dépendra de celles qui seront versées par d'autres gouvernements.

e/ Contributions reçues en 1964.

f/ Contributions reçues en 1967.

g/ Contributions reçues entre 1964 et 1966.

h/ En outre, les contributions reçues ou annoncées pour la période du 16 juin au 15 décembre 1979 s'établissent comme suit : Autriche, 125 000 dollars; Chypre, 150 000 dollars; Inde, 5 000 dollars; Islande, 3 000 dollars; Jamaïque, 936 dollars; Japon, 150 000 dollars; Luxembourg, 5 286 dollars; Philippines, 250 dollars; Suisse, 256 024 dollars; Venezuela, 2 500 dollars.
